

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	17	17 + 5 pouvoirs

Date de convocation
18 mai 2018

Date d'affichage
18 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq mai à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'**Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Amelle DAHMANI, Dominique DETERM, Denis FENAT, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Siva MOUROUGANE, Colette PERNET, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Didier SOISSON, Dominique STEVENOT, Monique THILLY.

Absents : Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Noémie GIROD, Catherine HAMEREL, Gérard KESTLER.

Représentés : Philippe GALLOIS par Dominique DETERM, Jean-Pierre HAQUELLE par Jean ROULIN, Sandrine LE GUERN par Siva MOUROUGANE, Chantal LE LAY par Jean-Claude PEROT, Bernadette MILLOT par Denis FENAT.

Madame Dominique STEVENOT a été nommée secrétaire.

Objet : **CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTES**

N° de délibération : **2018_05_25_06**

Rapporteur : **M. BIAUX**

Dans le cadre de la promotion professionnelle de nos agents, nous avons sollicité l'avis de la commission administrative paritaire qui s'est réunie le 6 avril 2018 pour les agents de catégorie A et le 7 mai 2018 pour les agents de catégorie C.

La CAP a émis un avis favorable à nos 3 propositions d'avancement.

Il convient de recueillir l'accord des membres du conseil afin de créer les postes correspondants, à compter du 1^{er} juillet 2018.

Il vous est proposé :

- De créer un poste d'auxiliaire de puériculture principale 1^{ère} classe (suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture principale 2^{ème} classe),
- De créer un poste d'ATSEM principale 1^{ère} classe (suppression d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe),
- De créer un poste de puéricultrice hors classe (suppression d'un poste de puéricultrice classe supérieure).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 16 mai 2018 ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ;

OUI l'exposé qui précède

APPROUVE la création des 3 postes cités ci-dessus et la suppression des 3 postes correspondants sous réserve de l'avis du comité technique qui sera sollicité

DIT QUE le tableau des effectifs sera remis à jour à compter du 1^{er} juillet 2018.

Résultat du vote :

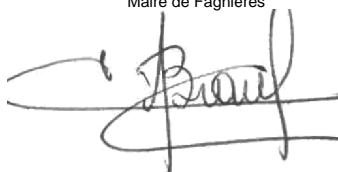
<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
21	0	1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le maire, Alain BIAUX

Maire de Fagnières



ALAIN BIAUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 31/05/2018 à 10:22:06
Référence : 03d86210fe280b6a30b3811335936119cf78ff0b